



# REGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ n°04-DRH-2021 du 25 février 2021**  
Portant nomination des membres de la commission consultative paritaire des personnels non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accueil à Mayotte.

## **Pôle ressources humaines**

Site internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76

97600 MAMOUDZOU

## **LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE**

- VU** la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du scrutin concerné, en date du 06 décembre 2018 ;
- VU** l'arrêté du 17 juin 2019 du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse affectant monsieur Gilles HALBOUT, professeur des universités de classe exceptionnelle, auprès du préfet de Mayotte, en qualité de vice-recteur de Mayotte (groupe I) pour une première période de quatre ans, du 01/07/2019 au 30/06/2023 ;
- VU** le décret du 06 janvier 2020 portant nomination de M. Gilles HALBOUT, professeur des universités de classe exceptionnelle, recteur de la région académique, recteur de l'académie de Mayotte ;

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** Sont nommés membres de la commission consultative paritaire des personnels non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accueil à Mayotte les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A/Représentants de l'administration :

**a) Membres titulaires**

Monsieur Gilles HALBOUT, recteur de Mayotte, président  
Monsieur Sébastien BERNARD, directeur des ressources humaines

**b) Membres suppléants**

Madame Patricia TRUMPI, conseillère mobilité carrière  
Madame Christelle CHARRIER, IA-IPR-EVS

B/Représentants des personnels :

Au titre de la FSU

**a) Membres titulaires**

Madame Natacha ALI SAID  
Madame M'karibou M'CHANGAMA

**b) Membres suppléants**

Madame Aynchat MOUSSA  
Madame Zoulaiha ALI

**Article 2 :** La durée de leur mandat est fixée à quatre ans, à compter de la date d'effet de l'arrêté de composition, soit le 1<sup>er</sup> février 2019.

**Article 3 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°13-DRH-2019 du 31 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire des personnels non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accueil à Mayotte.

**Article 4 :** Le secrétaire général du rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2021

Le recteur de Mayotte,



Gilles HALBOUT